

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 06/00

ÉFAI – 000019 – MDE 30/01/00

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées  
ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

<b>TUNISIE</b>	<b>Sihem Ben Sedrine (f), journaliste</b> <b>Les employés des Éditions Aloes</b>
----------------	---

**Londres, le 11 janvier 2000**

Amnesty International est préoccupée par la sécurité de la journaliste Sihem Ben Sedrine. Le bureau de sa maison d'édition, les Éditions Aloes, a été violé à deux reprises au cours du dernier mois et ses employés ont été menacés par des membres des forces de sécurité.

Le 8 décembre 1999, la porte d'entrée a été forcée et le bureau saccagé mais rien n'a été dérobé. La police locale a cependant dit à Sihem Ben Sedrine qu'elle craignait que les malfaiteurs ne reviennent y déposer des stupéfiants. Sihem Ben Sedrine a alors écrit au ministre de l'Intérieur pour lui demander d'être protégée et lui faire part de la mise en garde de la police locale. Le 30 décembre, le bureau a été de nouveau cambriolé et cette fois-ci du matériel informatique et des archives ont été dérobés.

À la fin du mois de décembre, des membres des forces de sécurité, qui avaient présenté leur badge d'identification, auraient menacé l'une des employés de la maison d'édition en lui disant qu'elle pourrait être inculpée de charges forgées de toutes pièces si elle refusait de coopérer avec la police et d'espionner Sihem Ben Sedrine. Le 8 janvier 2000, des membres des forces de sécurité auraient menacé de la même manière une autre personne travaillant dans la maison d'édition.

Sihem Ben Sedrine fait partie des membres fondateurs du Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT), non autorisé, et elle a été un des membres de premier plan de la Ligue tunisienne des droits de l'homme. Depuis de nombreuses années, elle est surveillée en permanence et subit des manœuvres de harcèlement et d'intimidation imputables aux forces de sécurité, en relation avec son action en faveur des droits humains et ses activités politiques. Elle est soumise à un harcèlement croissant depuis qu'elle s'apprête, selon certaines informations, à créer un journal indépendant. Son mari, le secrétaire général du CNLT Omar Mestiri, est en instance de jugement pour avoir géré une organisation interdite.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au cours des trois dernières années, les défenseurs des droits humains ont été de plus en plus fréquemment pris pour cibles par les autorités en raison de leur engagement en faveur des droits fondamentaux et des libertés civiles. Plusieurs ont été arrêtés et nombre d'entre eux sont sous surveillance ; ces personnes et leurs proches sont constamment suivis, harcelés et intimidés. Leurs bureaux ont parfois été cambriolés, semble-t-il par des membres des forces de sécurité. Certains défenseurs des droits humains et leurs proches ont été menacés d'actes violents. Le 20 mai 1999, Taoufik Ben Brik, journaliste membre du CNLT, a été attaqué en pleine journée par trois hommes armés de chaînes, devant son domicile à Tunis. En août 1999, la fille de l'avocate Radhia Nasraoui spécialisée dans le domaine des droits humains, Nadia Hammami, âgée de seize ans, a été renversée brutalement par une motocyclette du type de celles qui sont utilisées par les forces de sécurité.

### **ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre par avion / aérogramme (en arabe, en français ou dans votre propre langue) :**

dites-vous préoccupé par les manœuvres de harcèlement et d'intimidation dont sont victimes Sihem Ben Sedrine et les employés des Éditions Aloes, et cherchez à obtenir l'assurance que leur sécurité sera assurée ;

appelez les autorités à respecter les nombreux instruments internationaux relatifs aux droits humains qui ont été ratifiés par la Tunisie, en prenant dans les plus brefs délais des mesures concrètes afin que tous les défenseurs des droits humains et leurs proches ne soient plus harcelés, surveillés ni soumis à des tentatives d'intimidation ;

exhortez les autorités à prendre des mesures efficaces afin de garantir la protection des défenseurs des droits humains, et de leur permettre de mener leurs activités en faveur des droits fondamentaux, ainsi que d'exercer leurs droits à la liberté d'expression et d'association sans ingérence, intimidation ni persécution.

**APPELS À :**

<b>Ministre de l'Intérieur :</b> M. Abdallah Kallel Ministre de l'Intérieur Ministère de l'Intérieur Avenue Habib Bourguiba 1001 Tunis Tunisie <b>Télégrammes :</b> Ministre Intérieur, Tunis, Tunisie <b>Fax :</b> 216 1 340 888 <b>Formule d'appel :</b> Monsieur le Ministre,	<b>Ministre de la Justice :</b> M. Bechir Takkari Ministre de la Justice Ministère de la Justice 31 Boulevard Bab Benat 1006 Tunis Tunisie <b>Télégrammes :</b> Ministre Justice, Tunis, Tunisie <b>Fax :</b> 216 1 568 106 <b>Formule d'appel :</b> Monsieur le Ministre,
---	---

**COPIES À :**

<b>Ligue tunisienne des droits de l'homme :</b> Me Toufik Bouderbala Président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme LTDH 7 rue Pierre Curie, Tunis Tunisie <b>Fax :</b> 216 1 336 338	
---	--

--	--

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tunisie dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 21 FÉVRIER 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*